

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

UNE A SIX LIGNES 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

NUMÉRO 18.

JEUDI 30 AVRIL 1868.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

UN AN	15 fr.
SIX MOIS	8
TROIS MOIS	4
UN NUMÉRO	0 fr. 50 cent.

PARTIE OFFICIELLE

L'Ordonnateur a reçu du Commandant de la colonie la lettre suivante, qu'il croit utile de porter à la connaissance des intéressés:

Saint-Pierre, le 29 avril 1868.

Monsieur l'Ordonnateur,

Le retour de la belle saison va permettre de reprendre les travaux de maçonnerie et de poursuivre l'exécution des dispositions prescrites, le lendemain de l'incendie du 16 septembre, dans l'intérêt de la sécurité publique.

Je suis convaincu que le plus grand nombre des habitants incendiés n'attendent que ce moment pour entreprendre le revêtement en briques, des maisons qu'ils ont réédifiées, pendant l'hiver; mais j'ai été informé que quelques propriétaires, et parmi ceux-ci, des cabaretiers, ont manifesté l'intention et l'espoir d'échapper à force d'inertie, les dispositions de l'arrêté du 18 septembre.

Si l'on se rappelle que les désastres, qui, deux fois, en moins de deux ans, ont réduit en cendre la plus grande partie de la ville de Saint-Pierre, ont pris naissance dans des cabarets, et que, dernièrement encore, il s'en est fallu de bien peu que la partie de la ville épargnée le 16 septembre, ne devint la proie de l'incendie allumé dans le cabaret du sieur Laborde, par l'imprudence d'un domestique, on ne saurait douter, qu'aussi longtemps que les cabaretiers exercent leur industrie dans des maisons en bois, ces établissements seront,

pour notre population, une menace constante d'incendie et de ruine.

L'administration doit conséquemment tenir la main, à ce que les cabaretiers soient les premiers à se conformer aux dispositions prescrites par l'arrêté du 18 septembre, et je vous prie de vouloir bien donner des ordres pour que l'autorisation de débiter des boissons soit retirée à tout cabaretier qui, le 15 mai prochain, ne se sera point mis en mesure de revêtir en pierres ou en briques la maison occupée par son cabaret, si elle se trouve dans le cas prévu par l'article 5 de l'arrêté du 18 septembre 1867.

Recevez, etc.

Le Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon

V. CRENN.

DÉCISION fixant l'époque du concours pour l'emploi d'écrivain de la marine et portant nomination du jury chargé d'examiner les candidats.

Saint-Pierre, le 25 avril 1868.

Nous, Colonel, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Vu le décret du 14 mai 1853 sur l'organisation du corps du commissariat de la marine;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 1853;
Vu la dépêche ministérielle du 9 mars dernier, timbrée: Direction des colonies, 4^e bureau, n° 28;

Sur la proposition de l'Ordonnateur;

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDIIONS:

Article 1^{er}. Un concours pour l'admission

à deux emplois d'écrivain de la marine, sera ouvert dans la colonie le lundi, 11 mai 1868, à une heure.

Art. 2. Sont nommés membres de la commission chargée de procéder, sous notre présidence, à cet examen:

MM. L'Ordonnateur,

Le Juge de première instance,
Frappaz, commis de marine, remplira les fonctions de secrétaire du jury.

Art. 3. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 25 avril 1868.

V. CRENN.

Par le Commandant:
L'Ordonnateur,
A. LE CLOS.

SERVICE DES HOPITAUX.

L'administration de l'hôpital maritime croit devoir rappeler à MM. les armateurs et capitaines que, aux termes des règlements, les marins du commerce, pour être admis à l'hôpital, doivent être munis d'une demande d'admission signée par le capitaine ou la maison qui s'engage au remboursement des frais de traitement.

Elle appelle l'attention de MM. les capitaines et armateurs sur cette règle dont l'inobservation a entraîné quelquefois, dans les réclamations en remboursement, des erreurs qu'il importe d'éviter, et aura, à l'avenir, pour conséquence certaine, de retarder l'admission des malades à l'hôpital.

FEUILLETON.

ÉMOTIONS D'UN BOURGEOIS EN LISANT SON JOURNAL.

ses adieux ; son abonnement avait encore six mois à courir ; il me le céda.

Sur le moment, je ne me montrai pas assez touché de ce cadeau.

J'avais alors des préventions contre tous les journaux en général ; cela venait de ce que je n'en avais jamais possédé un seul à moi. Je les avais toujours lus au café, entre deux parties de dominos, au bruit du billard et des conversations. Tout est bien changé aujourd'hui : je me passerai plutôt de mon repas que de mon journal. Je dis : mon journal ! parce que je ne peux pas me figurer que ce soit aussi le journal des autres ; il me semble qu'il existe entre lui et moi des relations exclusivement intimes ; je me plaît à le regarder comme un être animé ; je lui parle, je l'apostrophe, je le refuse, je m'emporte, — et je finis toujours par lui céder.

II.

Le voilà, je le tiens ; je vais en déchirer la bande. Mon fauteuil me tend les bras, placé auprès de la fenêtre, dans le jour le plus favorable. Au dehors mes ordres son donnés : je ny suis pour personne, — Commençons.

Très-bien, ce bulletin ! Parfait ce bulletin ! L'écrivain qui le rédige a du tact et de l'expérience. Il ne va jamais trop loin ; il ne dit que ce qu'il faut dire. C'est mon homme. — A quoi bon, en effet, mettre le feu chaque matin aux quatre coins de l'Europe, je vous le demande ? ..

Voyons maintenant l'article de fond : *Du paupérisme en Angleterre* ; il est divisé par numéros, ce qui est l'indice d'un morceau d'éloquence : « Nous aborderons aujourd'hui la partie théorique du discours de M. Bright, prononcé dans le grand meeting de jeudi dernier, à Huddersfield... » Hum ! c'est bien profond pour moi. Quatre colonnes sur ce ton ! Ma foi, je suis sans témoins, passons l'article de fond.

Actes officiels. — « Par décret du 26 septembre... » Ah ! mon Dieu ? est-ce possible ? (*Il appelle.*) Ma femme ! ma femme ! Grosbouchon est décoré ! notre ami Grosbouchon, de l'hôpital militaire ! Quel honneur pour sa famille !

N'est-il pas un peu ton cousin ?

III.

Où en étais-je ? *Correspondance particulière*... *Nouvelles étrangères*... *Faits divers*... — Oui, *Faits divers* ! Ils sont bien maigrelets aujourd'hui, bien maigrelets. Tant pis ! car c'est une des parties de mon journal à laquelle je m'intéresse le plus.

Le jaguardujardin des Plantes est décédé avant-hier dans l'après-midi... » Il était bien triste, il est vrai. Je me souviens d'en avoir fait la remarque à ma nièce, il n'y a pas plus de six semaines : j'ai même ajouté : — Voilà un animal qui n'ira pas loin !

N'importe ; je suis fâché que l'événement ait justifié ma prédiction.

Encore de nouveaux effets de l'orage dans l'église

Le voilà ! il vient de paraître ; il sent encore l'imprimerie. Contenons-nous, ô mon Dieu ! ne laissons pas éclater notre joie ; on en rirait peut-être et je serais troublé dans ma lecture.

Que voulez-vous ? j'aime mon journal ; c'est plus fort que moi. Il y a des gens qui se passionnent pour une bête qui jappe ou pour un gros oiseau vert et rouge qui mord. Je ne me moque pas de ces gens-là ; je fais même des efforts pour comprendre leur goût, — mais à la condition qu'on me laisse tranquillement vivre par mon journal et pour mon journal !

Il y aura quinze ans, au trimestre d'octobre, que je l'aime, que je lui suis fidèle et que je le collectionne. Cela a commencé comme une aventure : un de mes amis, qui s'était ruiné dans la teinture des bois, partait pour Valparaiso ; il vint me faire



PARTIE NON OFFICIELLE

Le ministre de la marine et des colonies vient d'être informé que deux nouvelles épaves ont été recueillies sur la côte de l'île de Bréhat (quartier de Paimpol).

La première se compose de deux petits morceaux de planche de couleur verte et sur chacun desquels sont inscrites des portions de lettres dont l'assemblage fait la marque suivante :

J. S. et C^e John de Kuyper and son

La seconde épave consiste en une planchette sur laquelle est fixée une partie de plaque de cuivre où sont gravés les mots ci-après :

... and Garrod ... square

... étuvers ... Don

(Moniteur universel).

LES ETATS SCANDINAVES

LA NORVÉGE.

Exploitation et commerce des produits de pêche.

(SUITE).

Nous avons donné les *gadus* comme occupant le premier plan dans les grandes pêches de la Norvège ; ce sont les produits de cette famille qui donnent lieu aux plus importantes transactions.

Dans les Lofoden et en Finmark, dès que la morue est prise, des hommes qui ont la spécialité de la travailleur lui enlèvent la tête, les entrailles, en ayant soin de mettre en réserve les roques et les foies, qui seront plus tard l'objet, — comme nous le verrons, — d'une destination et d'une préparation particulières. Une fois que la morue est ainsi vidée, elle subit diverses opérations suivant qu'elle doit être préparée en rundfish, en klipfish ou en stockfish.

Dans le premier cas, on lui enlève l'épine dorsale jusqu'à la troisième vertèbre au-dessous du *parus annulus*, on la sépare en deux parties dans sa longueur ; — puis, après avoir réuni et lié avec une ficelle les deux extrémités du côté de la queue, on la pose à cheval sur deux perches horizontales établies à cet effet dans des barraques à clair voie, espèce de hangars qui sont échelonnés sur toute la côte. La morue reste dans cette position jusqu'au moment où elle est assez sèche pour être transportée sur les marchés. Mais les pêcheurs n'attendent pas toujours que ce résultat soit obtenu ; dès que leur morue est installée, ils abandonnent la côte pour courir

après d'autres pêches, et les séchoirs sont livrés à la discréption des passants, qui, du reste, se font un scrupule de les respecter et même de suspendre de nouveau les poissons que le vent ou les oiseaux de proie auraient rejetés au loin.

Lorsqu'on traverse des parages de pêche, on voit un grand nombre de yachts de 60 à 80 tonneaux, qui courrent parmi les pêcheurs et il suffit de passer à côté d'eux pour deviner, à l'odeur de poisson qu'ils exhalent, le rôle qu'ils jouent dans ces mers. Ce sont les bateaux des saleurs de klipfish. Des marchands, dont les magasins sont établis à Bergen ou sur d'autres parties de la côte occidentale, envoient ces bateaux au milieu des pêcheries pour acheter directement le poisson aux pêcheurs. La morue est salée à bord de la manière suivante : dès qu'ils la reçoivent, ils la flaquent en lui enlevant la tête, l'épine dorsale, comme nous l'avons indiqué pour le rundfish, afin de la rendre tout à fait plate ; puis on l'empile dans la cale en ayant soin de répandre une couche de sel entre chaque couche de morue. Pour le cas où la morue serait abondante, il y a des marchands qui louent ou possèdent de petits établissements à terre où ils la déposent provisoirement en la préparant de la même manière qu'à bord, et viennent la reprendre dès qu'ils en déposé un premier chargement.

Il serait certainement très-commode et très-avantageux pour les marchands d'avoir des établissements fixes sur ces côtes ; mais, en Finmark et aux Lofoden, il n'existe pas de printemps, puis avec l'été arrive la dislocation de la banquise, qui a pour résultat de couvrir toutes ces contrées de brouillards et de pluies, de sorte que l'air y est toujours ou trop vif ou trop humide pour opérer un séchage convenable. C'est pour ce motif qu'on transporte tout le poisson dans les établissements situés au bord des fjords du Nordland. Là on décharge la morue, on la lave, puis on l'étend soigneusement sur les rochers d'où la neige a déjà disparu. Aussi, quand il arrive dans ces parages au mois d'avril ou de mai, le voyageur se demande ce que peuvent être ces plaques blanchâtres qui couvrent presque tout le pays et croit d'abord que tous les habitants se sont donné le mot pour faire la lessive le même jour. Mais il ne reste pas longtemps dans cette illusion ; la forte odeur de poisson qui se loge dans son nez et le prend à la gorge lui apprend bientôt toute la vérité. JULES NOUGARET.

(A continuer).

(4)^e article. — Voir le MONITEUR des 14 juin, 3, 7, août 11, 26 octobre, 12 novembre, 5, et 28, décembre 1867, 4, et 9 janvier 1868, et la FEUILLE OFFICIELLE des 6, 13, et 20 février 1868.

du petit village de la Gaubertiére (Deux-Sèvres) : « La foudre, qui a respecté le clocher et la chaire, a emporté le tronc pour les pauvres. » — C'est très-singulier, en effet.

« Un pari, qui a failli coûter la vie à son auteur, a eu lieu la semaine dernière à Manchester... » — Pourquoi est-ce toujours à Manchester que ces paris on lieu ? — « Le nommé John Black avait parié de manger en un quart d'heure trente kilogrammes de rosbif, sans boire autre chose qu'un petit verre de gin... Il a été transporté à l'hospice dans un état désespéré. » — C'est bien fait ! l'homme s'assimile à la brute par une absorption immoderée ; telle est du moins l'opinion de nos médecins les plus fameux, de Boerhaave entre autres.

Ah ! — des détails sur l'inconnu exposé hier à la Morgue : « Une femme, qu'à ses vêtements il était aisément de reconnaître pour une artisanne, s'est tout à coup approchée du vitrage, en donnant les signes de la plus vive agitation ; mais, après quelques minutes d'examen, elle s'est écriée sur le ton du désappointement : — Ce n'est pas lui : quel malheur ! »

Comment ? c'est là tout ? Mais cela ne m'apprend aucunement quel est cet individu. On a dû cependant trouver quelques papiers sur lui, une lettre inachevée ou une pièce de vers écrite une heure avant sa mort. C'est l'usage. Au besoin, je me passerai de la pièce de vers, mais je veux des renseignements ! — Ne pouvait-on pas me dire de quelles initiales

son linge était marqué ?

Vraiment, le rédacteur des *Faits divers* se néglige beaucoup depuis quelques temps. Cette négligence perce dans mille petites choses. Ainsi, il ne s'est pas procuré un seul centenaire depuis bientôt deux mois. Eh bien ? c'est trop long. De quinzaine en quinzaine, un centenaire ou une centenaire, accomplissant exactement ses quatre repas par jour et lisant sans lunettes, — cela fait plaisir, cela encourage. J'aimerais aussi à voir revenir plus fréquemment l'honnête anonyme « qui restitué 14 francs au Trésor par la voie de la poste. » Ce sont là de ces traits de probité bon à propager, au siècle où nous sommes. Dans un autre genre, quelques exemples de vol à la tire ne seraient pas non plus perdus pour les personnes trop confiantes. On pourrait remettre sous les yeux la femme qui soustrait des étoffes dans les magasins ; autant d'avertissement ! — Ce rédacteur ne comprend qu'à demi ses devoirs.

— Il ne passe donc jamais dans les rues où les maçons tombent du haut des échafaudages ; il ne s'enquiert donc pas des puits qui s'écoulent, des fosses d'aisances qui n'ont point été vidées depuis trente ans ! — Encore, si pour racheter cette insouciance, il se livrait à des calculs ingénieux ou à des statistiques plaisantes ! On ne se lasse jamais de savoir ce que Paris consomme, en une journée, de veaux, de moutons, d'œufs et de barriques de vin. Voilà comme on amuse et comme on séduit, comme on attire et comme on retient ! Paf !

AVIS AUX NAVIGATEURS.

AVIS OFFICIEL DE CORRECTIONS DE CARTES.

Au reçu de cet *Avis*, on corrigera, d'après ses indications, les cartes signalées par les mots : *A porter sur la carte n°...* Dans les ports, toute carte dont la date de la correction doit être inscrite au bas du cadre, sera lacérée, conformément à l'article 10 du règlement sur le service des cartes, lorsque la correction n'aura pu se faire à la main ; sur les bâtiments à la mer, on indiquera par une barre que ce document devra être lacéré dans la majorité du port où ces bâtiments effectueront leur retour.

SECTION VIII. — Côtes occidentales et méridionales d'Afrique. Nouvelle édition (1867).

1165. — *Côtes Ouest d'Afrique, du détroit de Gibraltar au cap Ghir.* — Le plan de Mogador a été remplacé et le détroit de Gibraltar refait.

1295. — *Mouillage de Saint-Louis (Sénégal).* — On a rectifié la barre du Sénégal et indiqué la position qu'elle occupait au mois d'avril 1867.

1296. — *Cours du Sénégal, de son embouchure à Podor.* — On a rectifié la barre du Sénégal et indiqué la position qu'elle occupait au mois d'avril 1867.

1706. — *Côte Ouest d'Afrique, du Sénégal au cap Roxo.* — Le plan de Gorée a remplacé le plan de l'entrée de la Casamance, et la carte a été revue en grande partie.

SECTION IX. — Océan Atlantique (îles éparses). Carte nouvellement publiée.

2463. — *Madère, Porto-Santo et îles Déserges.* — Grand-aigle. Nouvelle édition 1867.

1322. — *Ile Fayal, Pico et San-Jorge.* — On a ajouté deux vues, quelques renseignements sur les marées et les courants.

SECTION X. — Côtes orientales de l'Amérique septentrionale.

1437. — *Côte orientale d'Amérique, du détroit de Belle-Ile à Boston.* — On portera sur cette carte :

1^o Un banc de 5 milles de longueur, dirigé du N. O. au S. E., appelé *Cultivator Shoal*, dont le point culminant, sur lequel il y a seulement 5^m 5 d'eau, est par 41° 38' N. et 70° 31' O. ;

2^o Un banc nommé *brisants de Lott*, dont le sommet, sur lequel il y a 11 mètres d'eau, est par 40° 56' N. et 71° 40' 16" O. ;

3^o Un feu fixe de 18 milles de portée sur la pointe Est de l'île du Prince-Edouard, par 46° 27' 9" N. et 64° 18' 24" O.

On écrira au bas de la carte la date de 1867.

1998. — *Côte orientale d'Amérique, de la baie de Gaspé à New-York.* — Mêmes corrections.

1465. — *Océan Atlantique septentrional.* — Mêmes corrections (sauf le feu de l'île du Prince-Edouard).

IV

Les tribunaux ont bien aussi leur petit charme ; je ne sais ce qu'ils me réservent dans ce présent numéro ; mais je doute qu'ils m'intéressent plus fort qu'à l'occasion du procès Cervignoli. Ah ! le joli adultère que c'était là ! trente-sept lettres imprimées avec des épithètes dans le goût de celle-ci : *mon ange ! ma loulou ! ton gros butor de mari !* je n'avais rien lu d'aussi chaleureux depuis les lettres de Mirabeau à Sophie, datées du donjon de Vincennes.

Ce qu'il y avait de bouffon dans ce procès, c'est que les deux amants avaient étouffé Cervignoli, le mari, entre deux matelas, et que Cervignoli était resté huit mois dans cette position. Ah ! ah ! ah ! (*Il rit*).

Mais je me laisse aller à mes remembrances, et j'oublie les tribunaux de ce jour : — « Cour d'assises de la Seine. Présidence de M. Anspach. Condamnation d'une concierge. — « M. V..., artiste-peintre » avait quitté depuis trois mois un logement qu'il occupait rue Chauchat, 27, pour aller habiter à Montmartre. En partant, il avait défendu à la concierge de donner sa nouvelle adresse. Celle-ci n'ayant pas tenu compte de cette injonction, et des désagréments de plusieurs sortes en étant résultés pour son ancien locataire, M. V... a porté plainte. C'est cette affaire qui amenait aujourd'hui la femme B... sur les bancs de la cour

319. — *Côtes de Terre-Neuve, du cap Raye au cap Saint-Grégoire.* — On portera sur cette carte deux nouveaux écueils signalés par M. le Commandant de la division de Terre-Neuve, l'un par 49° 10' de latitude, à toucher, du côté large, la roche à l'Est de l'île Tweed; le second à la pointe N. O. de l'île la Perle, par 49° 10' 30" de latitude et à 2 encablures de terre. On les signalera par des croix. — On écrira au bas de la carte la date de 1867.

2375. — *Entrée de la Chesapeake.* — Le feu flottant, à l'entrée du détroit d'Hooper, sera effacé et remplacé par un feu fixe de 8 milles de portée par 33° 13' de latitude et 78° 25' de longitude.

Le feu flottant près de l'île Jane sera supprimé, et on indiquera un feu fixe de 10 milles de portée, par 37° 58' de latitude et 78° 14' 50" de longitude.

On inscrira dans l'angle, à gauche de la carte, la date de 1867.

Nouvelles éditions (1867).

1446. — *Côtes de Terre-Neuve, du cap Saint-Jean au cap Bonavista.* — Toute la partie de côte qui avoisine le cap Bonavista a été refaite.

1768. — *Baie de Narragansett.* — Révisée dans sa plus grande partie.

1663. — *New-Bedford.* — Rectifié la couleur des bouées, ajouté les renseignements relatifs à la marée et les routes à suivre.

1574. — *New-Haven.* — Rectifié les couleurs des bouées, la déclinaison.

1924. — *Charleston.* — Toute la partie Sud de la carte entièrement refaite.

SECTION XI. — *Golfe du Mexique et Antilles.*

963. — *Mer des Antilles.* — On portera le feu de l'île Sombrero (tournant et de 20 milles de portée).

On inscrira dans l'angle, à gauche, la date de 1867.

1032. — *Petites Antilles.* — Mêmes corrections.

On effacerà, en outre, le mot: Pointe Needham, au Sud de la Barbade. La pointe à laquelle il se rapporte n'est pas celle qui porte ce nom.

Nouvelles éditions (1867).

2040. — *Passage entre Cuba, la Jamaïque et les Mosquitos.* — On a refait l'île de la Jamaïque et le Baxo-Nuevo.

376. — *Carte de la Gonave.* — On a rectifié la côte qui avoisine la pointe du Lamentin et la position du feu qui était erronée.

1197. — *Rade de Port-au-Prince* — 1588. — *Golfe de Port-au-Prince* — Les sondes ont été transformées en mètres.

1564. — *Greytown.* — On a indiqué la dernière position connue de la pointe Arenas.

« d'assises. Après les débats les plus animés et les plaidoiries les plus émouvantes de part et d'autre, la femme B...., concierge, a été condamnée à quinze ans de travaux forcés. »

« Le visage de l'accusée n'a trahi aucune émotion en entendant cet arrêt. »

Sac à papier ! je trouve la cour un tantinet sévère. Pourquoi donc ce peintre tenait-il à ce qu'on ignorât sa nouvelle adresse ? Tout est mystère dans la vie des artistes !

V.

VARIÉTÉS. *Mœurs finlandaises.* Très bien. Je mets de côté ce morceau, ainsi que l'article de fond, — pour ma provision d'hiver. Avec mon bois.

La *Revue commerciale* a pour mémoire de médiocres appas; cela vient de ce que je n'ai jamais exercé d'autre profession que celle de sous-chef au ministère des cultes. Néamoins, je ne suis pas fâché, — comme citoyen, — d'apprendre de temps en temps que « les orges disponibles sont toujours rares, et que les seigles, un moment décontentancés ont repris faveur, sur les marchés de Champagne, à 27, 50 et 28 fr. les 150 kil. » Cela lu, je me hâte de passer aux *Nouvelles des spectacles*, — dont je suis friand, mais friand, friand au possible.

VI.

COMÉDIE-FRANÇAISE. — Ce soir, spectacle des plus piquants : *le Collatéral, l'École des maris et le Legs.* »

Cartes nouvellement publiées.
 2470. — *Caye de l'Ouest.* Grand-aigle.
 2473. — *Baie de Mobile.* Grand-aigle.
 2519. — *Passe Saint-Louis (Texas).* Quart d'aigle.
 2489. — *Porto-Bello.* Quart d'aigle.
Le Vice-Amiral Directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine. E. PARIS.
(Moniteur de la Flotte).

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

22 avril. — Gautier (Eugénie-Marie).
 23 avril. — Vidart (Marie-Adélaïde).
 24 avril. — Martin (Thomas-William).
 26 avril. — Jugan (Joseph-Marie).

POÈTE DE SAINT-PIERRE

Mouvements du 23 au 30 avril 1868.

ENTRÉES VENANT DE

23. Iris, c. Maillard, sel et div. march. Fécamp.
 — Liquidateur, c. Chambert, div. march. Saint-Malo.
 Passagers: MM. George (J.-François), Chambert (Jules) et 30 marins pêcheurs.
 — Fabien, c. Raoult, sel et div. march. Saint-Malo.
 Passagers: M. Allot et 22 marins pêcheurs.
 — Roland, c. Lamort, sel et div. march. Granville.
 Passagers: 30 marins pêcheurs.
 — Martin-Pêcheur, c. Vauluisant, sel et div. march. Passagers: M. Greslé et 16 marins pêcheurs.
 24. Ville-de-Coutances, c. Pansard, sel et div. march. Passagers: 30 marins pêcheurs. Granville.
 — Gustave, c. Force, sel et div. march. Passagers: M. Debrosse (Louis) et 72 marins pêcheurs. Granville.
 — Emma, c. Dumouchel, sel. Dieppe.
 — Etoile-des-Mers, c. Basnier, sel et div. march. Passager: 1 marin pêcheur. Granville.
 — Nive, c. Guenon, sel et div. march. Passagers: MM. Ernouf (Philippe) et 92 marins pêcheurs. Granville.
 — Espérance n° 1, c. Lelandais, sel et div. march. Passagers: 66 marins pêcheurs. Granville.
 25. Jean-Bart, c. Guerrand, sel et div. marchandises. Fécamp.
 — Marie, c. Leber, sel et div. march. Fécamp.
 — Jacques, c. Fiquet, sel et div. march. Fécamp.
 — Ernest-et-Emile, c. Jugon, sel et div. marchandises. Granville.
 — Ranger, c. Lancelin, sel et div. march. Fécamp.
 — Amiral-Desfossés, c. Senecal, sel et div. march. Passagers: 32 marins pêcheurs. Fécamp.
 — Julie, c. Abraham, sel et div. march. Fécamp.
 — Raoul-et-Aurélie, c. Hamon, sel et div. marchandises. Granville.
 — Duquesne, c. Poussier, sel et div. march. Fécamp.
 — Aglaë, c. Fontaine, sel et div. march. Granville.
 — Bayard, c. Galissard, sel et div. march. Fécamp.
 26. Anatole, c. Pioche, sel et div. march. Sait-Malo.
 Passagers: 32 marins pêcheurs.
 — Mathilde, c. Le Gallais, sel et div. march. Granville.
 — Cygne, c. Letournel, sel et div. march. Granville.
 Passagers: 2 marins pêcheurs.

ENTRÉES

VENANT DE

26. Frères-et-Sœurs, c. Demoncuit, sel et div. march. Passagers: M. Vidart et 74 marins pêcheurs. Bayonne.
 — Clarisse, c. Bisson, sel et div. march. Fécamp.
 — Léonie, c. Menier, sel et div. march. Saint-Malo.
 — Espérance n° 2, c. Sachet, sel et div. march. Granville.
 Passagers: 34 marins pêcheurs.
 — Neptune, cap. Bertel, sel et div. march. Fécamp.
 — Pierre-Antoine, c. Magnan, sel et div. marchandises.
 — Victor-Hugo, c. Lemarchand, sel et div. marchandises.
 — Adolphe, c. Malandain, sel. Fécamp.
 — Jacques, c. Fiquet, sel et div. march. Fécamp.
 — Belle-Rebecca, c. Savable, sel et div. marchandises.
 — Eponine, c. Besnard, div. march. Granville.
 Passagers: Mme Théberge, M. Pinson et 47 marins pêcheurs. Saint-Malo.
 — Unité, c. Lamort, sel. Saint-Malo.
 — Bayonnaise, c. Besnier, sel et div. march. Granville.
 Passagers: 40 marins pêcheurs.
 — Désiré, c. Touzé, sel et div. march. Saint-Malo.
 — Providence, c. Populaire, sel et div. march. Passagers: 32 marins pêcheurs.
 — Jules, c. Lampérière, sel et div. march. Saint-Malo.
 Passagers: 32 marins pêcheurs.

28. Maria, c. Campserveux, sel et div. march. Passagers: 32 marins pêcheurs. Granville.
 — Annie, en relâche. Barbade.
 — Adèle-et-Auguste, c. Denis, div. march. Saint-Malo.
 Passagers: 19 marins pêcheurs.

— Molière, c. Ollagaray, div. march. Bayonne.
 Passagers: 112 marins pêcheurs.

— Adour, c. Severie, div. march. Granville.
 Passagers: M. Duchesne (Charles) et 69 marins pêcheurs.

— Saint-Augustin, c. Caron, sel. St-Valery-en-C. 29. Henri c. Gedon, sel. St-Valery-en-C.

— Jeune-Auguste, c. Magnan, sel et div. march. Saint-Malo.

— Elisa, c. Lebourg, sel et div. march. Granville.

Passagers: M. Dupont Auguste, 30 marins pêcheurs.

Navires expédiés pour les bances de pêche:

23. Sainte-Anne, c. Dufresne.
 — César, c. Monnier.
 — Prince-de-Condé, c. Beckmann.
 — Marie-Clémentine, c. Duval.
 24. Arsène c. Girault.
 — Béranger, c. Burette.
 — Gustave-Adolphe, c. Bouteiller.
 — Maréchal-Pélissier-et-Valery, c. Dupendant.
 25. Edouard, c. Legendre.
 — Sébastopol, c. Goudé.
 — Tour-Malakoff, c. Alard.
 — Eugénie-Marie, c. Cœuret.
 — Sainte-Claire, c. Eguay.
 — Iris, c. Maillard.
 — François-Arago, c. Boschet.
 — Louis-Gilles, c. Marquer.
 — Marie, c. Leber.
 — Marie-Eugénie-Elisabeth, c. Texier.
 — Colombier, c. Salomon.
 27. Rocabey, c. Raoult.
 — Magellan, c. Galissard.
 — Deux-Louise, c. Girault.
 — Claude, c. Landrin.
 — Roland, c. Lamort.
 — Gabrielle, c. Morisse.
 28. Duc-de-Penthievre, c. Benoist.
 — Amitié, c. Massu.
 — Ella, c. Charpentier.
 — Unité, c. Lamort.
 — Matin-Pêcheur, c. Vauluisant.
 — Emma, c. Dumouchel.

— On ne se marie plus beaucoup. Est-ce que la mode s'en perdrat ? Cela m'étonnerait, sans m'affliger.

VII.

Il est des lecteurs qui jettent un coup d'œil d'indifférence aux publications de mariages et aux décès. Je ne suis pas de ceux-là et j'estime que c'est là surtout un champ fertile pour l'observateur. Voyons les mariages :

« M. Auguet, employé, rue de Baume, et mademoiselle Bolot, à la Guadeloupe. » — Ils s'épouseront sans doute à l'aide du cable sous-marin.

« M. Cordier, entrepreneur de bains, rue de Babylone, 7, et mademoiselle Fouinard, même rue, même maison. » Et même numéro probablement.

« M. Jouvenot, boucher, rue du Four-Saint-Germain, et madame Reboul, marchande de vin, rue Taranne. » La faim et la soif... hi ! hi !

On ne se marie plus beaucoup. Est-ce que la mode s'en perdrat ? Cela m'étonnerait, sans m'affliger.

Inhumation du 9 octobre. Fini de rire. Trente ans... dix-sept ans... onze mois... » Bachimon, « colonel de husards, quatre-vingt-huit ans.. » Oh ! oh ! à la bonne heure ! Quatre-vingt-huit ans, c'est un âge décent. Ces militaires, comme la gloire les conserve !

Diable ! — je remarque qu'on meurt beaucoup plus dans mon arrondissement que dans les autres.

— Oh ! oh ! des plus piquants !... Avec un billet de faveur, je ne dis pas. Une loge de six places.

« Opéron. — Relache... » J'aime mieux cela.

« THÉÂTRE-LYRIQUE. — Pignerol, Baume-les-Dames et Agen ont fait retenir la salle entière pour trois jours, afin de venir assister aux *Violons du Roi*. » Il fera bon pour les voleurs quand ces villes seront désertes... Eh ! eh !

« PORTE-SAINT-MARTIN. — On refuse tous les soirs 3,000 personnes, et le bureau de location est littéralement assiégé, pour voir la *Jeunesse de Louis XI*, de M. Jules Lacroix, l'illustre auteur d'*'Une Grossesse et de Fleur à vendre*. Ce drame, qui nous reporte au plus beau temps de la période romantique, n'est pas seulement un drame ; c'est encore une véritable révélation sur un des rois les moins connus de notre histoire. » — Pas possible ! — C'est égal le théâtre a bien tort de refuser ces trois mille personnes.

« GAITÉ. — On répète activement *Mahomet ou le Conducteur de Chamaux*. Cette œuvre nouvelle d'une de nos célébrités du boulevard passera probablement du 5 au 10 novembre. En attendant, les *Pirates de la Savane* font salle comble. » — Il y a donc des célébrités du boulevard ?

« CIRQUE. — Tous les soirs CRICRI: Le caissier se frotte les mains. » — Probablement pour éviter les engelures. (Morbleu ! je ne suis pas une bête !) Je puis me tromper, mais j'ai toujours un peu soup-

29. Saint-Louis, c. Lefebvre.
 — Jean-Bart, c. Guerrand.
 — Adolphe, c. Malandin.
 — Victoire, c. Rachinel.
 — Aimable-Marie, c. Goutier.
 SORTIES
 — Tempérance, c. Faugère
 — Mary-White, c. Leblanc.
 — Minie-Arnold, c. Raymond.

ALLANT A
 Sydney.
 Sydney.
 Sydney.

cidre, etc. quelques marchandises sèches seulement. Deux goëlettes de Boston ont apporté divers approvisionnements en marchandises de cette espèce, pour plusieurs négociants de la place.

Plusieurs navires ont débarqué du sel pour les besoins de la pêche; soit: le MARÉCHAL-DE-TURENNE, 80,000 kil.; le CÉSAR, 78,000 kil.; le PIERRE-PHILIPPE, 49,015 kil.; la MARIE-CLÉMENTINE, 60,367 kil.; le MARÉCHAL-PÉLISSIER, 120,000 kil.; la MARIE, 30,000 kil. et la GABRIELLE, 46,000 kil.

ANNONCES & AVIS

BAINS PUBLICS.

Le public est informé que l'établissement des bains est ouvert, à partir de ce jour, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

D'un terrain sis à Saint-Pierre, dépendant de la succession vacante du sieur Guérardel (Auguste).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de cette colonie le 20 avril 1868,

Aux requête, poursuite et diligence du sieur Elie Sasco, curateur aux biens vacants,

Il sera procédé, le samedi 16 mai prochain, à une heure après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire de la colonie, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:

Un terrain sis à Saint-Pierre, rue du Barachois, borné au nord par ladite rue, à l'est par la propriété Béchet, au sud par Gauchet (Désiré) et au nord par la veuve Legros. Mise à prix fixée par le jugement.. 1,000 fr.

L'adjudication de l'immeuble dont la désignation précède, aura lieu aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués et conformément aux conditions du cahier des charges déposé en l'étude du notaire de la colonie, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre, le 28 avril 1868.

Le Notaire,
C. SALOMON.

MM. FRÉCHON Frères,

Représentants à Saint-Pierre les Compagnies d'Assurances maritimes ci-après :

1^o Réunion des assureurs particuliers des villes de Dieppe, Fécamp et Saint-Valery-en-Caux;

2^o Les Compagnies de la place de Rouen, J. Levavasseur et la Compagnie générale;

3^o Le Comité des assureurs maritimes du Havre,

Ont l'honneur de rappeler aux intéressés que restant chargé de représenter lesdites Compagnies pour l'année 1868, ils sont à la disposition de MM. les capitaines et armateurs pour les cas d'avaries ou de sinistres qui les concerneiraient.

Ils croient devoir également leur faire connaître que les comptes de réparations d'avaries, faites dans la colonie, doivent être vérifiés et approuvés par eux.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 22 au 28 Avril 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.		DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.	maximum.	minimum.				
22	763	763	3 8	4 0	4 0	0 0	S.-S.-O.	Fratteur.	Nuageux.	Brume dans la matinée.
23	762	763	0 0	-1 5	1 0	-3 0	O.-N.-O.	Jolie brise.	Idem.	Br. à 6 h. du m. — Neige à 9 h. du s.
24	758	761	-1 5	-4 0	-1 5	-6 0	N.-N.-O.	Bonne brise.	Très-Nuageux.	Neige à 6 h. m. et à 4 h. s. — Aurore le s.
25	762	763	-2 5	-2 5	-1 5	-5 8	N.-O.	Jolie brise.	Nuageux.	Aurore le soir.
26	760	757	-1 5	-2 0	-1 0	-6 0	N.-O.	Idem.	Peu nuageux.	Idem.
27	752	754	-3 0	-3 5	-2 5	-5 0	N.-O.	Forte brise.	Très-nuageux.	Neige à 10 h. du m. et à 4 heures du soir.
28	756	759	-1 0	-0 8	0 8	-4 0	N.-O.	Idem.	Nuageux.	Neige dans la journée.

VIII.

Pourquoi dédaignerai-je les annonces? Un bon avis peut se cacher parfois dans cette quatrième page, si variée d'aspect. — Quel océan! quelle houle! quelle lutte de grosses lettres! Il me semble que je les entends toutes s'écrier: -- Regarde-moi! lis-moi! c'est moi seul qui mérite ton attention! — Voici l'armée des médicaments, des sirops, des pâtes, des biscuits, des bonbons, pastilles, des dragées, des pilules, des chocolats, des eaux, des vinaigres, des pomades, des dentifrices, des savons, des poudres, des crèmes! — Voici le battail des maisons de confection, les Saint-Jacques, les Saint-Augustin, les Saint-Eugène! C'est à ne pas savoir à qui prêter les yeux! Un tohu-bohu! une cacophonie! Taches et Boutons au visage coudoient les Mémoires de M. Guizot, les diners à prix fixe s'étaisent à côté du Morto-insecto. Il n'y a pas jusqu'aux petiteslettres qui ne se fassent bizarre, gothiques, renversées, pour forcer le regard.

D'autres appellent l'image à leur aide. Qu'est-ce ceci? Un bou de sein. Et cela? Un irrigateur. Très-jolie estampe. Un homme applique son mouchoir sur une joue enflée. Gracieux dessin. Le Christ portant une brebis sur les épaules est l'enseigne d'un commerce de paletots. Le Congrès de Paris vend des chaussons. L'armée d'Italie débite des panamas. Béranger tient des cannes.

Et vous ne voulez pas que je lise les annonces!

IX.

J'ai l'habitude de garder le feuilleton pour la bonne bouche. Je suis un délicat.

Le roman que publie actuellement mon journal et un épisode emprunté aux mœurs de la régence; l'intérêt en est heureusement gradué, le style facile et coulant; l'auteur, que je ne connais pas, est appelé à prendre une belle place parmi nos conteurs les plus aimés du public. — Est-ce bien de moi, cette phrase-là?....

J'en suis resté au moment où le régent sort d'un petit souper, dans la rue des Bons-Enfants, chapitre lestement troussé.

« -- Qui va là? s'écria une voix.

« Parbleu? dit Philippe en portant vivement la main à son épée, je chatierai l'insolent qui...

« Mais le valet qui le précédait ayant mis aussitôt sa lanterne sous le nez de l'inconnu, celui-ci partit d'un éclat de rire.

« -- Dubois! dit le régent.

« Tous les deux se dirigèrent, d'un pas légèrement aviné, vers la rue Laffitte...

Comment! la rue Laffitte?

Est-ce que la rue Laffitte existait du temps du régent?

Il est vrai que cela importe peu à l'action, et que l'action, est palpitable. Continuons: «.... Quand on la releva, on s'aperçut que Suavita avait perdu

la raison. On la trasporta immédiatement à l'hospice de Lariboisière. — (La suite à demain). »

La suite à demain! -- déjà!

Vingt-quatre heures à attendre, un siècle! comme dirait M. Scribe.

O mon journal!

Personne ne me voit... Si je le recommencais?

CHARLES MONSELET.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

LE BULLETIN

Des Actes administratifs de la Colonie

N^os de janvier, février et mars 1868.

Abonnement pour l'année : 6 fr.

Un numéro : 1 fr.